



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/10/8
28 septembre 2022*

FRANÇAIS
ORIGINALE : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Dixième réunion – Partie II

Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. La Secrétaire exécutive continue d'assurer la coopération avec les autres conventions, organisations et initiatives pertinentes qui contribuent aux travaux menés dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le présent document fournit un résumé des activités et des initiatives entreprises au cours de la période intersessions actuelle pour l'information de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

2. L'Organe subsidiaire chargé de l'application, dans sa recommandation 3/2 sur la quatrième évaluation et le quatrième examen de l'efficacité du Protocole et l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020, a noté l'importance de la coopération entre les Parties en plus de la coopération entre les organisations intergouvernementales pour soutenir la mise en œuvre du Protocole. En outre, la coopération a été prise en compte dans le projet de plan d'application pour l'après 2020 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en tant qu'objectif transversal permettant la mise en œuvre du Protocole.

3. La présente note donne un aperçu des mesures prises par la Secrétaire exécutive, dans le cadre du Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020 et en réponse aux décisions antérieures, en collaboration avec d'autres organisations, conventions et initiatives en vue de créer des synergies entre les programmes liés à la prévention des risques biotechnologiques et d'assurer la mise en œuvre efficace du Protocole de Cartagena en particulier. La note aborde également la coopération sur les questions relevant de la Convention qui sont étroitement liées à la prévention des risques biotechnologiques.

* Republié le 31 octobre 2022 pour des raisons techniques (ajout de la section F, paragraphes 14 et 15).

II. APERÇU DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION EN COURS

A. Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce

4. Le Secrétariat a continué d'assurer une liaison et une coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à suivre les discussions et les négociations au sein des comités pertinents de l'OMC, notamment en assurant la liaison avec le Secrétariat de l'OMC. Depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, deux points résumant les décisions pertinentes de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, ainsi que sur ceux de la Conférence des Parties à la Convention, ont été présentés au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, la dernière fois le 2 juin 2022. Les documents pertinents de l'OMC ont également été mis à jour, avec des contributions du Secrétariat de la Convention. Le Secrétariat de la Convention n'a qu'un statut d'observateur lors des sessions ordinaires du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Précédemment, il a également été invité aux réunions du Comité lors de sessions spéciales (de négociation), ainsi qu'au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, en tant qu'observateur ad hoc. Plusieurs demandes de statut d'observateur à part entière au sein de ces comités et d'autres comités de l'OMC sont en cours.

B. Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique

5. Le Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique (UNIACB) est un forum d'échange créé en mars 2003, concernant les informations dans le domaine de la bioéthique et des questions connexes, et accorde une attention particulière aux droits de l'homme. L'UNIACB entend promouvoir la coordination et la coopération dans les activités menées par ses membres. Le Secrétariat a participé à trois réunions de l'UNIACB, qui est dirigée par l'UNESCO. Au cours de ces réunions, les organisations membres présentent leurs travaux dans des domaines liés à la bioéthique. Dans ce contexte, le Secrétariat a présenté les travaux sur la biologie de synthèse : lors de la dernière réunion, qui s'est tenue en mai 2022, le Secrétariat a partagé des informations sur l'élaboration de la publication de la série technique sur la biologie de synthèse, ainsi que sur le webinaire qu'il a organisé en novembre 2021.

C. Coopération avec l'Organisation mondiale de la santé

6. Le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur des questions spécifiques d'intérêt mutuel concernant l'évaluation et la gestion des risques.

1. Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques

7. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques a été créé par le Secrétaire général pour réunir des compétences politiques/normatives et techniques afin d'harmoniser et de développer une compréhension claire des capacités, mécanismes, rôles et responsabilités au sein du système des Nations Unies. Cela permettra de renforcer la préparation et la réponse de la communauté internationale aux événements biologiques naturels, accidentels ou délibérés. Le Groupe de travail est coprésidé par l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA). Le Secrétariat a été invité à rejoindre le Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques et a participé jusqu'à présent à trois réunions et à un court échange pilote avec le personnel en support de l'activité 3 du plan de travail du groupe, qui tente de recenser les compétences et les expériences liées aux risques biologiques dans les agences des Nations Unies.

2. Activités supplémentaires

8. Les interactions par le biais du Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques ont également facilité une coopération étendue entre l'OMS et le Secrétariat sur des questions liées à des domaines de travail transversaux tels que la biologie synthétique, où des informations ont été partagées sur les processus d'analyse prospective et le rôle des nouvelles technologies et des sciences de la vie dans la résolution des problèmes mondiaux. En particulier, le personnel du Secrétariat a participé à un programme d'échange de personnel avec l'OMS qui a facilité le partage des connaissances liées aux risques biologiques et a permis d'identifier les synergies potentielles et les domaines de travail transversaux entre les organisations en vue d'améliorer la coordination et la collaboration en matière de

risques biologiques entre le Secrétariat et l'OMS. Bon nombre de ces questions sont également liées à d'autres travaux menés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Nagoya.¹

D. Coopération avec la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public

9. Le Secrétariat a continué à collaborer avec le Secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

10. Une troisième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés/organismes génétiquement modifiés (OVM/OGM) s'est tenue à Genève du 16 au 18 décembre 2019. À la suite des discussions de la table ronde conjointe, les Secrétariats ont conjointement finalisé le guide de poche décrivant les avantages, les défis systémiques, les domaines prioritaires et les bonnes pratiques en ce qui concerne la promotion de la transparence et de la participation du public en matière d'OVM/OGM. Les résultats de la table ronde, basés sur le résumé du Président, comprennent des appels à plusieurs actions au niveau national sur l'accès à l'information, la sensibilisation du public et la participation du public à la prise de décision concernant les OVM/OGM. Le rapport et le guide de poche sont disponibles en ligne.²

11. Le Secrétariat a participé à la septième réunion de l'Équipe spéciale de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2020, à la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus, qui s'est tenue les 7 et 8 juin 2021, et à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, qui s'est tenue du 18 au 22 octobre 2021, où le Secrétariat a fourni des informations sur les activités conjointes organisées.

12. La collaboration entre les deux Secrétariats se poursuit.

E. Coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités de sensibilisation et d'information du public

13. Le Secrétariat a collaboré avec le Programme des Nations Unies Nature for Life Hub en vue d'organiser un webinaire sur la prévention des risques biotechnologiques dans le contexte du Programme d'action de Sharm El-Sheikh à Kunning pour la nature et les populations. Le webinaire, qui s'est tenu le 27 septembre 2021, a été organisé pour a) fournir des discussions initiales sur l'importance et les caractéristiques du Programme d'action pour mobiliser des engagements en matière de prévention des risques biotechnologiques de la part d'acteurs non étatiques et b) renforcer la familiarité avec l'importance de, et fournir des conseils sur la prise d'un engagement envers le Programme d'action. Suite au webinaire, des discussions en ligne sur les engagements en matière de prévention des risques biotechnologiques des acteurs non étatiques pour le programme d'action ont eu lieu du 27 septembre au 24 octobre 2021. Les résultats du webinaire et des discussions contribueront à la mise en œuvre du projet de plan d'action pour l'après-2020 et du plan d'action pour le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena. L'enregistrement du webinaire est disponible sur le site,³ et le résumé des discussions en ligne par les modérateurs est mis à disposition dans un document d'information.⁴

F. Initiative Douanes vertes

14. Dans le contexte des objectifs opérationnels 2.3 et 5.2 du Plan stratégique, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration, à titre de partenaire, avec l'Initiative Douanes vertes. L'objectif de ladite initiative est de renforcer les capacités des douaniers et des autres agents de contrôle des frontières concernés, afin qu'ils soient mieux aptes à surveiller et à faciliter le commerce licite et à empêcher le

¹ Pour les travaux relatifs à la Convention, veuillez vous reporter au document CBD/SBI/3/10. Pour les travaux relatifs au Protocole de Nagoya, veuillez vous référer au document CBD/NP/MOP/4/8.

² https://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art23/resources.shtml

³ https://bch.cbd.int/onlineconferences/portal_art23/actionagendaforum/

⁴ CBD/CP/MOP/10/INF/6.

commerce illicite de marchandises et de produits présentant un risque pour l'environnement couverts par des conventions liées au commerce et des accords multilatéraux sur l'environnement.

15. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat a participé aux quatorzième, quinzième et seizième réunions de coordination des partenaires de l'Initiative Douanes vertes. À chaque réunion, les partenaires de l'Initiative ont donné un aperçu des activités pertinentes entreprises depuis la réunion précédente et des activités planifiées pour l'année à venir. En outre, à leur quatorzième réunion, les partenaires ont débattu, entre autres questions, de la nécessité d'une mise à jour de l'infrastructure de TI qui soutient les modules d'apprentissage en ligne de l'Initiative Douanes vertes, y compris le module sur l'article 18 du Protocole de Cartagena. Lors de la quinzième réunion, les questions suivantes ont été abordées : la mise à jour du guide sur les accords multilatéraux sur l'environnement de l'Initiative Douanes vertes, y compris une nouvelle section sur la Convention de Minamata; l'élaboration d'un programme national d'étude « douanes vertes » par le biais d'un projet pilote au Kenya et en République dominicaine, avec la participation directe du secrétariat de l'Initiative Douanes vertes du Programme des Nations Unies pour l'environnement et en collaboration avec des partenaires nationaux; la mise à jour du matériel d'apprentissage en ligne sur la plateforme d'apprentissage en ligne CLiKC! de l'Organisation mondiale des douanes. À la seizième réunion, un rapport d'étape a été fourni sur la mise en œuvre des projets pilotes au Kenya et en République dominicaine et une mise à jour a été présentée sur les progrès entourant l'actualisation des modules d'apprentissage en ligne par les partenaires Douanes vertes, y compris sur la conclusion réussie de la mise à jour du module sur l'article 18 du Protocole de Cartagena.

G. Autre coopération sur des questions techniques et scientifiques

16. Le Secrétariat a continué à collaborer avec les organisations compétentes dans ses efforts pour faciliter le renforcement des capacités et la coopération technique entre les Parties dans le cadre de divers domaines de travail. C'est le cas, par exemple, des activités liées à l'évaluation et à la gestion des risques, à la détection et à l'identification des OVM, et à la biologie de synthèse. Dans le cas de la biologie de synthèse, les activités répondent à la demande formulée par la Conférence des Parties dans la décision 14/19, paragraphe 17 d) et e). Les activités de coopération en matière de prévention des risques biotechnologiques ont été menées dans le but de progresser vers les résultats pertinents du Plan stratégique pour le Protocole, ainsi que de partager des expériences et de créer des réseaux au sein des régions. Ces activités sont résumées dans les paragraphes suivants.

17. *Collaboration sur l'harmonisation et l'utilisation d'un vocabulaire normalisé* - Le Secrétariat a collaboré avec l'Office fédéral allemand de la protection des consommateurs et de la sécurité alimentaire et le *Wageningen Food Safety Research* de l'Université et centre de recherche de Wageningen, concernant l'harmonisation et l'utilisation d'un vocabulaire normalisé pour les éléments génétiques introduits ou modifiés entre le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et l'Initiative européenne sur les OGM pour un système de base de données unifié⁵. Un vocabulaire structuré et contrôlé pour les éléments génétiques (appelé thésaurus des éléments génétiques) peut faciliter un meilleur échange d'informations entre les systèmes de données et accroître l'interopérabilité. Une publication sur le thésaurus d'éléments génétiques d'OGM a été publiée récemment⁶.

18. *Conférence mondiale sur le développement vert du secteur semencier* - Le Secrétariat a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par sa participation à la Conférence mondiale sur le développement vert du secteur semencier organisée par la FAO, qui a eu lieu en novembre 2021. Le Secrétariat a offert une présentation sur les questions de politique et de gouvernance en matière de biologie et a fait partie d'un panel.

19. *Webinaire sur la gouvernance et les opportunités de coopération en matière de biologie de synthèse* - Le Secrétariat a organisé un webinaire sur la gouvernance et les opportunités de coopération en

⁵ <https://euginius.eu/>.

⁶ <https://doi.org/10.1186/s12859-020-03880-0>.

matière de biologie de synthèse, qui s'est tenu le 2 novembre 2021. Ce séminaire a réuni le Secrétariat, l'Organisation mondiale de la Santé, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur les armes biologiques⁷, l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Un enregistrement du webinaire est disponible en ligne⁸. Le webinaire a permis de réunir des organisations aux mandats différents afin qu'elles offrent leurs diverses perspectives sur la nature transversale des impacts potentiels de la biologie de synthèse et qu'elles promeuvent une approche collaborative et holistique de sa gouvernance.

20. *Interface science-politique-société : Webinaires sur la biologie de synthèse* - Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'industrie, le monde universitaire et les décideurs politiques, a organisé deux webinaires, axés sur les perspectives scientifiques et industrielles de la biologie synthétique (8 février 2022) et les perspectives politiques et réglementaires (8 mars 2022). Le Secrétariat a assisté aux deux webinaires, et a participé en tant qu'intervenant au webinaire du 8 mars.

21. *Ateliers d'évaluation des risques* - Avec le soutien du gouvernement de la République de Corée, par le biais de l'Initiative coréenne de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques, et en collaboration avec le Réseau d'expertise africain en biosécurité (ABNE), le Centre de l'ASEAN pour la biodiversité (ACB) et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), le Secrétariat a organisé trois ateliers de formation sur l'évaluation des risques des organismes vivants modifiés. Les ateliers se déroulent à Dakar pour l'Afrique francophone, à Antalya, Turquie, pour l'Asie occidentale, centrale et orientale, et à Manille pour l'Asie du Sud, du Sud-Est et du Pacifique.

III. CONCLUSIONS

22. La coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives pertinentes, y compris les entités compétentes aux niveaux national et régional, ainsi qu'avec les peuples autochtones et les communautés locales, reste un élément clé de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena et du travail de l'unité de prévention des risques technologiques et du Secrétariat dans son ensemble. La participation continue du Secrétariat à certaines activités de coopération dépendra de la disponibilité des ressources.

23. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la proposition de plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et de plan d'action pour le renforcement des capacités pour le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques offrent une occasion de renforcer la coopération à différents niveaux afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole. Par conséquent, une approche proactive de la part du Secrétariat, des Parties et des autres parties prenantes sera essentielle pour leur permettre de saisir les occasions de partager des apprentissages, des informations ou de faciliter le transfert de technologies, entre autres.

24. Une approche coordonnée et sans double emploi de la coopération entre le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et la Convention sur la diversité biologique renforcera la coordination interne et externe avec les parties prenantes et sera également importante pour garantir la réalisation des produits et des résultats découlant des programmes de travail qui découlent des décisions de la conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles.

25. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, à sa dixième réunion, souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

26. Bien qu'une décision spécifique sur la coopération ne soit peut-être pas nécessaire lors de cette réunion, le projet de mise en œuvre pour l'après-2020 et le plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena comprennent des objectifs et des résultats spécifiques en matière de

⁷ Officiellement, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

⁸ <https://youtu.be/eQu4hVv0DAI>.

coopération; il sera donc nécessaire de veiller à ce qu'un soutien financier continu soit fourni pour permettre au Secrétariat de mener des activités de coopération, comme il convient.
